



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ,
*en charge de la protection sociale généralisée,
de la prévention et de la famille*

AGENCE DE REGULATION
DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONTAMINATION A *SALMONELLA AGONA* DE JEUNES ENFANTS EN METROPOLE : MESURES DE RETRAIT-RAPPEL DE PRODUITS DE NUTRITION INFANTILE

A la suite du signalement d'un nombre inhabituel, en métropole, de salmonellose chez des enfants âgés de moins de 6 ans ayant consommé des produits de nutrition infantile des marques Picot, Milumel, Lémiel, Pepti Junior et Carrefour, il a été procédé aux retraits des produits et lots concernés localement.

A ce jour, aucun cas de salmonellose lié à la consommation de ces produits n'a été déclaré en Polynésie française.

La liste des références de produits concernés est jointe à ce communiqué.

Les autorités sanitaires demandent aux parents qui disposeraient encore de boîtes correspondantes à ces lots, dans la mesure du possible, de ne pas les utiliser, qu'elles soient neuves ou déjà entamées.

Les parents qui utiliseraient une boîte de lait infantile en poudre concernée par cette mesure de retrait-rappel doivent changer immédiatement de lait.

La Société Française de Pédiatrie (SFP) a formulé des recommandations de substitutions possibles en ce sens qui sont jointes à ce communiqué. Elles ont également été transmises aux médecins généralistes, pédiatres, sages-femmes et pharmaciens.

S'il est vraiment impossible pour les parents de trouver l'un des laits de substitution, la SFP leur propose de préparer un biberon avec le lait qu'ils possèdent, puis de faire bouillir le lait pendant 2 minutes dans une casserole, le laisser refroidir et le donner à leur bébé en attendant de trouver une alternative.

Dans tous les cas, si leur enfant présente des symptômes de toxi-infection alimentaire (diarrhée éventuellement accompagnée de fièvre), les parents sont invités à contacter un médecin dans les meilleurs délais. En attendant, un soluté de réhydratation, pourra être donné à l'enfant pour éviter une déshydratation en raison de pertes liquidiennes importantes (selles liquides nombreuses).

Ces informations sont également disponibles sur le site de la direction de la santé www.service-public.pf/dsp.

Le directeur.